

UN3091, PILES AU LITHIUM MÉTAL EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT

Envois par mode maritime selon le Code IMDG – Amdt 42-24 (2025)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries exemptées

– Disposition particulière 188 –
(Guide d'expédition de MD #44)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (≤ 1 g)
 - Batteries (≤ 2 g)
- Épreuve de chute de 1.2 m

Piles & batteries réglementées

– Instruction d'emballage P903 –
(Guide d'expédition de MD #21)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (> 1 g)
 - Batteries (> 2 g)